

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VERSAINVILLE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs :

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, ALLARD JEAN PIERRE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, BARTHE PATRICK, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, SOBECKI LOIC, ANDRE JEAN LUC, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, GARCIA LOUIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, GARIGUE JACQUES, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, GASNIER JEAN MARIE, KEPA GERARD, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, HAGHEBAERT DANIEL, BINET ALAIN, LEBOUCCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT ;

Mesdames :

JOSSEAUME ELISABETH, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, GRENIER SYLVIE, FIOR FRANCOISE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, DUCRET VIRGINIE ;

Pouvoirs :

DEWAELE-CANOUEL CLARA a donné pouvoir à GOUPIL JEAN PIERRE

MACE ERIC a donné pouvoir à LETEURTRE CLAUDE

LASNE MARGARETH a donné pouvoir à CHIVARD MARYVONNE

AUBEY SABRINA a donné pouvoir à JOSSEAUME ELISABETH

JARRY SONIA a donné pouvoir à RUL BRIGITTE

LEBAILLY BENEDICTE a donné pouvoir à DUBOST THIERRY

MAUNOURY HERVE a donné pouvoir à TURBAN YVONNICK

LEFEVRE ALAIN a donné pouvoir à MESNIL JEAN PHILIPPE

LEPETIT SEVERINE a donné pouvoir à REAL ROBERT

MAUNOURY MARYVONNE a donné pouvoir à BENOIT DOMINIQUE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ou excusés :

Messieurs :

GOUPIL OLIVIER, RUAU MAURICE, BARBERA MIGUEL, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, DUFAY FABIEN, ORIOT MICHAËL, LETOURNEUR RAYMOND, PHILIPPART DAVID ;

Mesdames :

GUEVEL-BADOU CECILE, STANC NATHALIE, MARGUERITTE MAURICETTE, HOFACK CHRISTINE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 20 décembre 2018
- ✓ Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil communautaire du 7 février 2019

1. Finances

- Comptes de gestion 2018
- Comptes administratifs 2018
- Affectation des résultats de l'exercice 2018
- Fiscalité - vote des taux
- Examen des demandes de subvention aux associations
- Budgets primitifs 2019 (principal et annexes)
- Budget Annexe MORTEAUX-COULIBOEUF – Clôture
- Tarifs 2019
 - ✓ Tarifs festival Musique en Pays de Falaise
 - ✓ Les Extraverties
 - ✓ Redevances assainissement

2. Administration générale

- Contrat Départemental de Territoire - Avenant n°2
- Nouveau groupement de commandes – Adhésion et coordinateur
- Personnel – tableau des effectifs

3. Affaires culturelles

- Médiathèque – Demandes de subvention auprès de la DRAC- RFID et extension des horaires médiathèques
- Médiathèque – Convention ressources numériques avec le Conseil Départemental du Calvados
- Festival musique en Pays de Falaise – Licence d'entrepreneur de spectacles

4. Développement économique

- Immobilier - Etat des cessions et acquisitions
- Cessions de terrains – Zone Expansia

5. Environnement

- Déchets - Décision de la CDC quant à sa participation au centre de tri public
- Déchets – Convention de remboursement de frais à la Communauté d'Agglomération de Lisieux pour la commune de Vendevre
- Déchets – Convention avec le Sirtom de Flers–Condé autorisant l'accès de la déchèterie du Mesnil-Villement à deux communes du Sirtom
- Assainissement– Approbation de projets de plans de zonage d'assainissement pour les communes de FALAISE et SAINT-PIERRE-DU-BU
- Assainissement – Convention d'assistance technique avec INGEEAU pour 2019
- Assainissement – Convention pour la réalisation de prestations de services entre communes et CDC pour l'entretien des espaces verts des stations d'épuration

6. Tourisme

- EPIC – Modification représentants

7. Urbanisme

- PLUi SIVU de l'Ante au Traine Feuilles – Approbation de modification simplifiée sur la commune de Saint Martin de Mieux

8. Questions diverses

DEMANDE D'AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

A l'unanimité, les élus acceptent d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Administration Générale – SDEC – Modifications statutaires
- Affaires Culturelles – Médiathèque – Manifestation « retour sur résidence » - Fixation de tarifs
- Motion – Train PARIS-GRANVILLE – Horaires et extension

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS REÇUES PAR LE CONSEIL

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises, depuis le dernier conseil, en vertu des délégations que le conseil lui a confiées :

D-2019-04	Marché de travaux – Construction d'une médiathèque – espace de télétravail à Morteaux-Couliboeuf - Attribution Cloisons/Plafonds
D-2019-06	Marché de raccordement de la station d'Épuration du SIVUS du cassis sur le réseau d'assainissement de la ville de Falaise - Attribution
D-2019-07	Convention partenariale relative au développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados
D-2019-08	Marché de travaux – Construction d'une médiathèque – espace de télétravail à Morteaux-Couliboeuf - Attribution Menuiseries intérieures
D-2019-09	Marché d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes du Pays de Falaise- Attribution
D-2019-10	Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de schémas d'implantation de mobilier et la fourniture de mobilier pour la médiathèque - espace de télétravail communautaire de Morteaux-Couliboeuf – Avenant n°2
D-2019-11	Marché de travaux – Construction d'une médiathèque – espace de télétravail à Morteaux-Couliboeuf – Avenant n°2 au lot 9
D-2019-12	LOCATION ET MAINTENANCE DE BACS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS D'OCCASION POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES SUR 8 COMMUNES - Avenant n°1
D-2019-13	Convention prestation espaces verts des stations d'épuration avec l'AIPF
D-2019-14	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un schéma d'assainissement collectif et un zonage pour la commune de Falaise
D-2019-15	Modification du zonage d'assainissement non collectif pour la commune de St-Pierre-du-Bu
D-2019-16	Demande subvention auprès de la Région pour le co-financement d'un poste IDEE ACTION REGIONALE
D-2019-17	AMO Sibéo diagnostic système d'assainissement Ville de Falaise
D-2019-18	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Clinique vétérinaire Expansia - Actualisation des tarifs
D-2019-19	Convention avec Pont-d'Ouille Loisirs pour la mise en place de colonnes de tri
D-2019-20	Marché de fournitures de repas pour le service de portage de repas a domicile – Avenant n°4

FINANCES - COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE** les comptes de gestion du Receveur Communautaire pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif, pour le même exercice. Les budgets concernés sont les suivants :

- ✓ Compte de gestion – Budget Principal
- ✓ Compte de gestion – Budget annexe Ateliers-Relais
- ✓ Compte de gestion – Budgets annexes ZAE :
 - *Budget annexe Ariana*
 - *Budget annexe Calvados Sud Putanges Guibray*
 - *Budget annexe Expansia*
 - *Budget annexe Martinia*
 - *Budget annexe Méthanéa*
 - *Budget annexe Pont d'Ouilly*
 - *Budget annexe ZAC*
- ✓ Compte de gestion – Budgets annexes Environnement :
 - *Budget annexe déchets ménagers*
 - *Budget annexe GEMAPI*
 - *Budget annexe Assainissement régie directe*
 - *Budget annexe Assainissement gestion déléguée*
- ✓ Compte de gestion – Budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs

FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le Conseil communautaire et, après que le Président se soit retiré conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget principal,

Libellé	Budget Principal
Report fonctionnement 2017	887 304,36
Solde fonctionnement 2018	702 103,71
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	1 589 408,07
Report investissement 2017	373 633,21
Solde investissement 2018	-490 087,97
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	-116 454,76

➤ **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des Ateliers Relais ;

Libellé	Budget Ateliers Relais
Report fonctionnement 2017	2 128 257,12
Solde fonctionnement 2018	-1 133 049,09
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	995 208,03
Report investissement 2017	-17 938,19
Solde investissement 2018	-29 737,83
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	-47 676,02

- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ARIANA,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe EXPANSIA,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe MARTINIA,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe METHANEA,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe PONT D'OUILLY,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe ZAC.

L'ensemble des comptes administratifs ZAE se présentent ainsi :

Libellé	Budget Ariana	Budget CSPG	Budget Expansia	Budget Martinia	Budget Méthanéa	Budget ZAC
Report fonctionnement 2017	0,00		-335 060,49	10 720,30	-9 112,07	143 475,00
Solde fonctionnement 2018	40 191,34	6 523,05	-147 507,29	-116 384,71	474,33	-143 476,61
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	40 191,34	6 523,05	-482 567,78	-105 664,41	-8 637,74	-1,61
Report investissement 2017	-28 795,83	-1 077,06	115 554,95	-147 250,42	266 732,71	-139 876,61
Solde investissement 2018	32 795,92	1 077,06	-32 888,62	253 187,15	-11 417,07	139 876,61
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	4 000,09	0,00	82 666,33	105 936,73	255 315,64	0,00

- **ADOPTÉ** le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du service déchets ménagers et assimilés,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe GEMAPI,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement « régie directe »,
- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement « gestion déléguée ».

L'ensemble des comptes administratifs Budgets annexes Environnement se présentent ainsi :

Libellé	Budget Assainissement Gestion Déléguée	Budget Assainissement Régie Directe	Budget Gémapi	Budget Déchets Ménagers
Report fonctionnement 2017	0	699 699,05	13 083,15	828 351,73
Solde fonctionnement 2018	-24 333,68	16 831,59	5 197,40	63 889,66
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	-24 333,68	716 530,64	18 280,55	892 241,39
Report investissement 2017	0	-107 274,12		-98 093,51
Solde investissement 2018	130 816,55	30 758,07		29 637,29
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	130 816,55	-76 516,05	0,00	-68 456,22

- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS :

Libellé	Budget FJT
Report fonctionnement 2017	-813,49
Solde fonctionnement 2018	19 208,54
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	18 395,05
Report investissement 2017	-45 823,80
Solde investissement 2018	-285 676,11
Résultat reporté sur 2019 sans affectation	-331 499,91

Monsieur Leteurre rappelle que le but était de donner du sens à ce budget. Il souhaite à ce titre remercier l'ensemble des élus qui ont fait preuve de solidarité le moment venu. Il remercie également l'ensemble des services qui avec l'aide de Madame Courtois ont su mettre en œuvre les objectifs donnés.

Il remercie également Jean-Luc André et Kevin Dewaële pour leur travail car après 2 ans, le budget de la collectivité est maintenant à la hauteur des espérances.

Il insiste sur ces chiffres qui pour lui en font le dessein politique reflétant des actions en pleine harmonie avec le sens et la trajectoire du Projet de territoire de la collectivité.

Il rappelle notamment que la Communauté de communes contribue à hauteur de 2,5 millions d'euros en faveur des communes et de ses habitants notamment à travers des services comme le centre aquatique, la médiathèque,...

De plus, il rappelle le souhait des habitants du territoire de faire de l'emploi, la priorité et le bilan présenté montre que les efforts ont porté leur fruit. La poursuite des projets est établie pour 2019.

Il conclut sur le fait qu'il a été nécessaire de voter une hausse d'impôt auprès des habitants car cela a permis d'absorber les emprunts mais aussi permis de se projeter jusqu'en 2021-2022. Ainsi, les engagements pris de ne pas augmenter de nouveau la fiscalité seront tenus jusqu'à la fin de la mandature.

FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'affecter les résultats du budget principal 2018 comme suit :

	RESULTAT compte de gestion 2017	affectation obligatoire année 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	RESULTAT A REPORTER EN 2019
				Dépenses	Recettes		
INVESTISSEMENT	373 633,21 €		490 087,97 €	394 862,46 €	359 661,99 €	- 35 200,47 €	- 151 655,23 €
FONCTIONNEMENT	887 304,36 €	- €	702 103,71 €				1 589 408,07 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	1 589 408,07 €
Affectation obligatoire :	151 655,23 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Soled disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette	1 437 752,84 €

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE ATELIERS-RELAIS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe Ateliers-Relais comme suit :

	RESULTAT compte de gestion 2017	affectation obligatoire année 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	RESULTAT A REPORTER EN 2019
INVESTISSEMENT	- 17 938,19 €		- 29 737,83 €	Dépenses	1 360,00 €	140 400,00 €	- 47 676,02 €
				Recettes	141 760,00 €		
FONCTIONNEMENT	2 229 147,41 €	100 890,29 €	- 1 133 049,09 €				995 208,03 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	995 208,03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	47 676,02 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette	947 532,01 €

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE DIRECTE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe assainissement régie directe comme suit :

	Résultats transférés au 01/01/18	affectation obligatoire année 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	RESULTATS A REPORTER EN 2019
INVESTISSEMENT	- 107 274,12 €		30 758,07 €	Dépenses	78 972,22 €	- 78 972,22 €	- 155 488,27 €
				Recettes			
FONCTIONNEMENT	699 699,05 €		16 831,59 €				716 530,64 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018							716 530,64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							155 488,27 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette							561 042,37 €

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET DECHETS MENAGERS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe déchets ménagers 2018 comme suit :

	RESULTAT CA 2017	affectation obligatoire année 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 98 093,51 €		29 637,29 €	Dépenses	- €	- €	68 456,22 €
				Recettes	- €		
FONCTIONNEMENT	960 695,74 €	- 132 344,01 €	63 889,66 €			- €	892 241,39 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	892 241,39 €
Affectation obligatoire : INVESTISSEMENT RECETTE AU CPTÉ 1068	68 456,22 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette	823 785,17 €
Total affecté au c/1068 : investissement recette	68 456,22 €

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe GEMAPI comme suit :

	RESULTAT compte de gestion 2017	affectation obligatoire année 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	RESULTAT A REPORTER EN 2019
INVESTISSEMENT			- €	Dépenses	1 086,43 €	- 1 086,43 €	1 086,43 €
				Recettes			
FONCTIONNEMENT	13 083,15 €	- €	5 197,40 €				18 280,55 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	18 280,55 €
Affectation obligatoire :	1 086,43 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette	17 194,12 €

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'affecter les résultats du budget annexe Foyer Jeunes Travailleurs comme suit :

	RESULTAT compte de gestion 2017	affectation obligatoire année 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2018		SOLDE DES RESTES A REALISER 2018	RESULTAT A REPORTER EN 2019
INVESTISSEMENT	- 45 823,80 €		- 285 676,11 €	Dépenses	17 426,00 €	51 379,00 €	280 120,91 €
				Recettes	68 805,00 €		
FONCTIONNEMENT	- 813,49 €	- €	19 208,54 €				18 395,05 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	18 395,05 €
Affectation obligatoire :	18 395,05 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) fonctionnement recette	- €

FISCALITE - VOTE DES TAUX

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** les taux suivants pour 2019 :

- Le taux de **cotisation foncière des entreprises** à 24,08 %.
- Le produit fiscal de référence correspondant à 1 164 990 euros.
- Le taux de **taxe d'habitation** à 8,97 %.
- Le produit fiscal de référence correspondant à 1 890 697 euros.
- Le taux de **foncier bâti** à 3,60 %.
- Le produit fiscal de référence correspondant à 655 380 euros.
- Le taux de **foncier non bâti** à 2,08 %.
- Le produit fiscal de référence correspondant à 62 962 euros.

FISCALITE - DECHETS - TAUX DE REPARTITION DU PRODUIT FISCAL DE LA TEOM 2019 ET TAUX TEOM

⇒ Taux de répartition du produit fiscal pour le 6 secteurs : des arrondis des taux au centième ont été effectués afin de faciliter les calculs.

	Total par service	ZONE 1 Falaise	ZONE 2 Potigny	ZONE 3 Pont- d'Ouilly	ZONE 4 49 autres communes	ZONE 5 Courcy, Jort, Louvagny, Vicques, Perrières	ZONE 6 Vendeuvre
Ordures Ménagères	951 466,48 €	294 555,38 €	61 520,00 €	45 633,82 €	489 395,08 €	32 763,20 €	27 599,00 €
Collecte sélective	227 726,11 €	66 281,93 €	16 735,90 €	8 222,70 €	123 227,58 €	7 189,82 €	6 068,18 €
Déchèteries	942 865,10 €	274 467,36 €	69 301,84 €	34 049,46 €	510 274,05 €	29 772,39 €	25 000,00 €
Déchets verts Falaise et Potigny	69 039,00 €	41 201,69 €	27 837,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Encombrants Services Techniques Falaise	15 801,00 €	15 801,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Composteurs	7 868,01 €	2 290,06 €	578,23 €	284,10 €	4 257,55 €	248,41 €	209,66 €
Total par secteur	2 214 766,00 €	694 597,42 €	175 973,28 €	88 190,08 €	1 127 154,26 €	69 973,82 €	58 876,84 €
Taux de répartition	100%	31,362 %	7,945%	3,982 %	50,893 %	3,159 %	2,658 %
	Arrondis au centième	31,36 %	7,95 %	3,98 %	50,89 %	3,16 %	2,66 %
Produit fiscal attendu par secteur en 2019	2 214 766 €	694 551 €	176 074 €	88 148 €	1 127 093 €	69 987 €	58 913 €

Evolution des bases 2019 par rapport à 2018

Zones de perception	Bases prévisionnelles			Taux de TEOM (en %)			Produits attendus		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution en point de %	2018	2019	Evolution
Zone 1 - Falaise	8 317 465 €	8 340 890 €	0,28	7,68	8,33	0,65	639 010 €	694 551 €	8,69
Zone 2 - Potigny	879 387 €	885 428 €	0,69	19,75	19,89	0,14	173 672 €	176 074 €	1,38
Zone 3 - Pont-d'Ouilly	649 656 €	665 494 €	2,44	13,35	13,25	-0,10	86 729 €	88 148 €	1,64
Zone 4 - 49 autres communes	6 591 574 €	6 812 266 €	3,35	16,93	16,55	-0,38	1 115 698 €	1 127 093 €	1,02
Zone 5 - Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	432 672 €	446 586 €	3,22	15,94	15,67	-0,27	68 955 €	69 987 €	1,50
Zone 6 -Vendeuvre	344 007 €	355 058 €	3,21	16,68	16,59	-0,09	57 391 €	58 913 €	2,65

⇒ **Taux de TEOM 2019.** Ces taux de TEOM sont fixés annuellement suivant le rapport entre le produit fiscal attendu par secteur (tableau précédent) et le montant des bases prévisionnelles d'imposition, par secteur géographique, communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Secteurs géographiques	TEOM 2018		TEOM 2019		
	Produit fiscal voté en 2018	Taux de TEOM 2018	Montant des bases prévisionnelles 2019	Produit fiscal attendu en 2019	Taux de TEOM 2019
	2 141 455 €		17 505 722 €	2 214 766 €	
Secteur 1 - FALAISE	639 010 €	7,68	8 340 890 €	694 551 €	8,33%
Secteur 2 - Potigny	173 672 €	19,75	885 428 €	176 074 €	19,89%
Secteur 3 - Pont-d'Ouilly	86 729 €	13,35	665 494 €	88 148 €	13,25%
Secteur 4 - 49 autres communes	1 115 698 €	16,93	6 812 266 €	1 127 093 €	16,55%
Secteur 5 - Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	68 955 €	15,94	446 586 €	69 987 €	15,67%
Secteur 6 - Vendeuvre	57 391 €	16,68	355 058 €	58 913 €	16,59%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant du produit fiscal lié à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés à **2 214 766 €** ;
- **DECIDE** de la répartition du produit entre les communes de la manière suivante :

Zone 1	FALAISE	694 551 €
Zone 2	POTIGNY	176 074 €
Zone 3	PONT-D'OUILLY	88 148 €
Zone 4	49 AUTRES COMMUNES	1 127 093 €
Zone 5	5 COMMUNES (COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES)	69 987 €
Zone 6	VENDEVRE	58 913 €

- **INDIQUE** que le taux de taxe de chaque zone géographique est le suivant :

Zone 1	8,33%
Zone 2	19,89%
Zone 3	13,25%
Zone 4	16,55%
Zone 5	15,67%
Zone 6	16,59%

- **CHARGE** le Président de transmettre ces informations à la Préfecture du Calvados.

FINANCES – EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur André rappelle qu'au Compte Administratif 2018, le montant des subventions accordé aux associations s'élevait à 496 990 €. Pour 2019, 19 associations ont déposé un dossier de demande de subvention.

Avant l'examen de ces demandes, il est entendu que les conseillers membres de Conseils d'Administration des associations citées ne prendront pas part au vote.

Monsieur Porchon relève que la subvention à l'Entracte est une nouveauté. Monsieur Dubost répond que cette association est très dynamique, remarquable dans sa philosophie, et que ses membres sont très sérieux sur un plan financier. Le rapport au scolaire est essentiel, l'Entracte leur donne des clefs pour apprendre à être spectateurs. Il y a un véritable travail mené avec l'Education Nationale au niveau des collèges, lycées, et primaires. Il précise également que la construction d'une nouvelle salle permettra la continuité de l'accueil du public mais aussi une capacité à accueillir de nouveaux films qui resteront, de surcroît, plus longtemps à l'affiche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une abstention,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Thématique	ASSOCIATION	Montant en €	Nombre de votants	Sens du vote
ADMINISTRATION GENERALE	Conseil départemental de l'ACCES AU DROIT	1 000,00 €	70	Unanimité
CADRE DE VIE	AIPF	15 000,00 €	70	Unanimité
	ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	7 500,00 €	70	Unanimité
	LES JARDINS D'ARLETTE	10 000,00 € + 3 000,00 €	70	Pour : 69 Abstention : 1
	MISSION LOCALE	38 102,00 €	69	Unanimité
	SERVICE LOGEMENT JEUNES (MISSION LOCALE)	8 300,00 €	69	Unanimité
	POISSON D'AVRIL	7 000,00 €	70	Unanimité
	UDAF	500,00 € + 500,00 €	70	Unanimité
	USPF	237 000,00 €	70	Unanimité

	VIT ACTIF	2 500,00 €	70	Unanimité
TOURISME	Office de tourisme du Pays de Falaise (Fonctionnement.)	125 000,00 €	62	Unanimité
	SPIC Château Guillaume le Conquérant	10 000,00 €	65	Unanimité
AFFAIRES CULTURELLES	Harmonie communautaire Falaise	8 000,00 €	70	Unanimité
	L'Harmonie L'Espérance et Harmonie communautaire de Potigny	3 000,00 €	70	Unanimité
	Cinéma « l'Entracte »	5 000,00 €	70	Unanimité
	Chorège Pour le festival « danse de tous les sens »	5 000,00 € 5 000,00 €	70	Unanimité
DECHETS MENAGERS	La Ruche	3 050,00 €	70	Unanimité
	Demain Falaise	500,00 €	70	
Total		494 952,00 €		

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations ainsi que tout document utile relatif à ces dossiers.

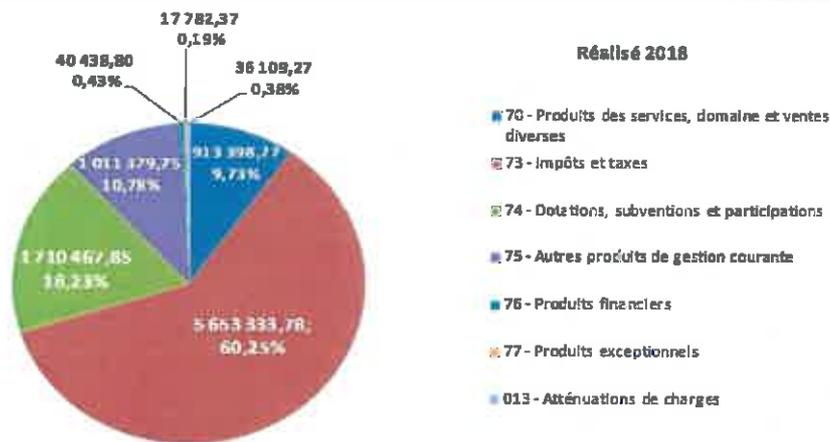
FINANCES – ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

➤ BUDGET PRINCIPAL 2018

Le fonctionnement			L'investissement		
		Com. Com. Du Pays de Falaise			Com. Com. Du Pays de Falaise
Recettes	+	9 575 841	Recettes	+	1 632 597
Dépenses	-	8 873 739	Dépenses	-	2 122 685
Résultat de l'exercice	=	702 102	Résultat de l'exercice	=	-490 088 €
Résultat 2017 reporté	+	887 304 €	Résultat 2017 reporté	+	373 633 €
Résultat cumulé	=	1 589 406	Résultat cumulé	=	-116 455 €

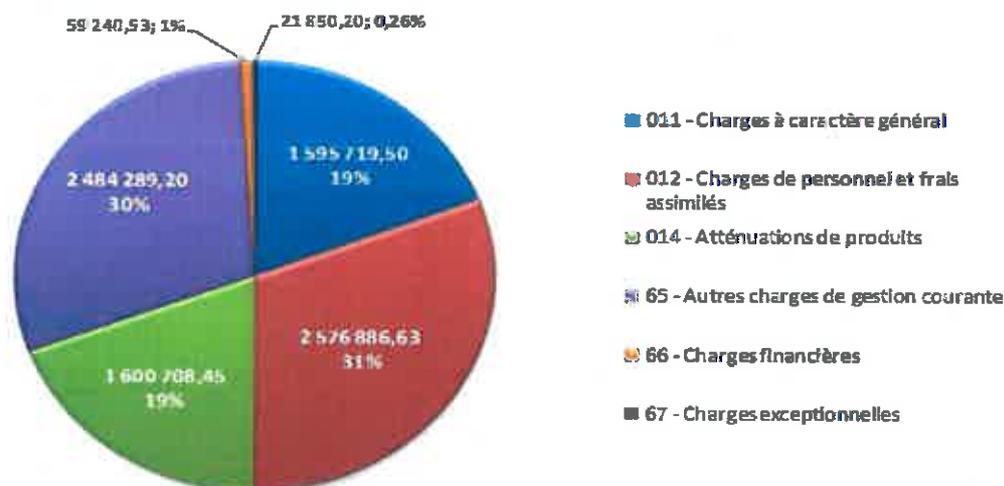
Résultat global disponible au 31/12/18 = 1 472 951€
RAR - 35 198€
soit 1 437 753€

Répartition des recettes réelles de la section de fonctionnement 2018



Recettes réelles de fonctionnement	2017	2018	Variation 2018/2017	Commentaire
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	652 636,19	913 398,77	250 762,58	Recettes festival de musique + 108 000 et mise à disposition de personnel + 110 000
73 - Impôts et taxes	5 286 546,26	5 653 333,78	366 787,52	Fiscalité supplémentaire + 393 500 (augmentation TFB), FPRIC + 87 000, baisse de 136 000 de rappel de taxes, taxe de séjour + 11 200
74 - Dotations, subventions et participations	1 746 018,04	1 710 467,85	-35 550,19	Baisse de la DGF de 65 000 et subventions partenariales + 30 000
75 - Autres produits de gestion courante	73 659,31	1 011 379,75	937 720,44	Excédent budget ateliers relais vers budgets zones 1 000 000 et baisse de 62 500 reversement recette festival par Automates avenue
76 - Produits financiers	54 494,72	40 438,80	-14 055,92	Baisse des intérêts parts sociales
77 - Produits exceptionnels	23 403,69	17 782,37	-5 621,32	Régul TVA Mémorial
013 - Atténuations de charges	91 965,00	36 109,27	-55 855,73	Moins de remboursement maladie en 2018 et fin rbt ONRACL par délégué piscine pour agent détaché
Total	7 938 923,21	9 382 910,59	1 443 987,38	

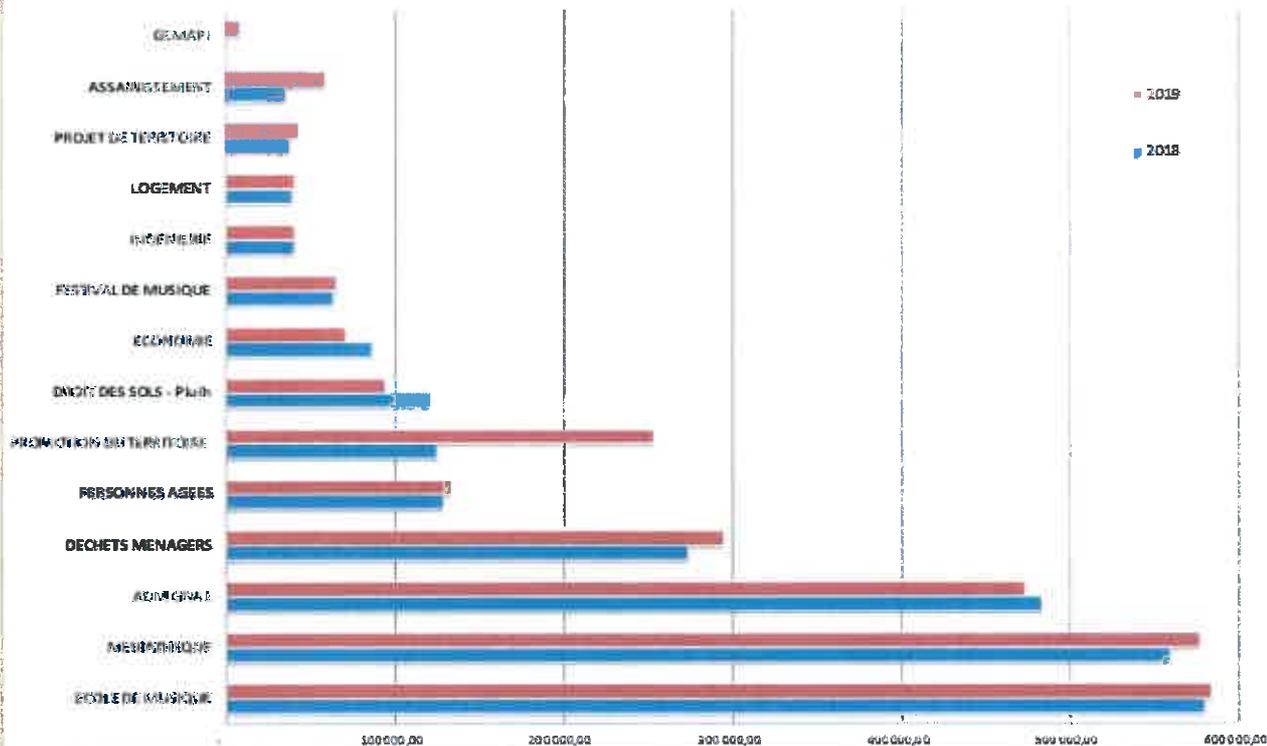
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2018



Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation 2017/2018	Commentaire
011 - Charges à caractère général	1 657 595,36	1 595 719,50	-61 875,86	prestations de services (entretien chemins de randonnée et heures bonifiées aux communes)
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 487 983,63	2 576 886,63	88 903,00	2 années réglées pour service urbanisme et GVT
014 - Atténuations de produits	1 612 637,97	1 600 708,45	-11 929,52	Baisse de l'attribution de compensation suite transfert compétence éco
65 - Autres charges de gestion courante	1 375 084,00	2 484 289,20	1 109 205,20	Excédent budget ateliers relais vers budgets zones 1 000 000, subvention exceptionnelle OUPF 62 000, subvention équilibre vers FIT pour 41 000
66 - Charges financières	68 541,67	59 240,53	-9 301,14	Pas d'intérêts sur l'un des emprunts pour la piscine
67 - Charges exceptionnelles	56 826,09	21 890,20	-34 935,89	Changement imputation règlement relais culturel à la Ville de Falaise
Total	7 258 668,72	8 338 734,51	1 080 065,79	

Répartition des dépenses de personnel 2018-2019 par service

DEPENSES DE PERSONNEL 2018 - 2019



	ECOLE DE MUSIQUE	MEDIATHEQUE	ADM. GIAL	DECHETS MENAGERS	PERSONNES AGEES	PROMOTION DU TERRITOIRE	DROIT DES SOLS - Plus	ECONOMIE	FESTIVAL DE MUSIQUE	INGENIERIE	LOGEMENT	PROJET DE TERRITOIRE	ASSAINISSEMENT	GEMAPI
2019	586 910,00	377 660,00	474 230,20	292 910,00	122 245,00	232 695,00	94 950,00	70 910,00	45 920,00	40 640,00	40 765,00	42410,00	38 290,00	8 490,00
2018	590 375,85	559 807,41	482 698,22	273 796,31	128 928,23	125 778,94	120 407,41	81 990,53	64 080,85	40 603,17	29 256,87	87 613,75	33 114,87	-

La section d'investissement 2018

Vue d'ensemble de l'investissement

Dépenses	Budget 2018+ DM	Réalisé 2018	Solde	Recettes	Budget 2018+ DM	Réalisé 2018	Solde
001 - Déficit d'investissement reporté				001 - Excédent d'investissement reporté	373 633,21	373 633,21	
16 - Emprunts et dettes assimilés	476 180,00	467 197,60	8 992,40	10 - Dotations, fonds divers et réserves	172 593,79	6 454,00	166 139,79
20 - Immobilisations incorporelles	289 384,00	72 736,98	216 647,02	12 - Subventions d'investissement reçues	783 417,00	491 773,86	291 643,14
204 - Subventions d'équipement versées	552 180,78	189 783,04	362 397,74	16 - Emprunts et dettes assimilés	505 000,00	503 600,00	1 400,00
21 - Immobilisations corporelles	827 525,22	584 523,90	243 001,32	Total recettes réelles hors opérations	1 834 644,00	1 375 467,07	459 176,93
23 - Immobilisations en cours	709 900,00	519 752,68	190 147,32	Total recettes d'ordre	1 319 252,00	630 763,01	688 488,99
Total dépenses réelles hors opérations	2 852 470,00	2 855 994,20	1 019 475,80	Total recettes d'investissement	3 153 896,00	2 006 230,08	1 147 665,92
Total dépenses d'ordre	330 426,00	282 630,64	11 735,36				
Total dépenses d'investissement	3 182 896,00	2 122 634,84	1 031 211,16				

Solde d'exécution de l'investissement

-116 464,76

Les recettes réelles du CA 2018 du budget principal s'élèvent à 1 375 467,07 € et les dépenses réelles à 1 833 994,20 € pour la section d'investissement.

Répartition des recettes et des dépenses réelles de la section d'investissement 2018

➔ Dans les recettes réelles, nous avons l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 373 633,21 €, un remboursement de FCTVA de 6 454 € (4^{ème} trim. 2017 + 1^{er} trim. 2018) et un emprunt réalisé de 500 000 €. Les subventions sont détaillées dans le tableau ci-contre :

➔ Concernant les dépenses réelles, nous avons un remboursement de capital des emprunts d'un montant de 467 187,60 € et le détail des investissements réalisés dans ce tableau.

Réalisation des investissements		
Libellé	Dépenses réalisées	Subventions reçues
Accessibilité		4 036,50
Acquisition siège social		149 502,00
Attributions de compensation d'investissement		79 447,35
Bâtiment Mémorial	500 000,00	
Documents d'urbanisme aux communes	19 980,00	
Dotations patrimoine et voirie	110 773,00	
Equipements centre aquatique (portes-mat informatique + mobilier)	20 257,76	
Etude assainissement	28 980,00	
FISAC	55 332,33	27 300,00
Instruments de musique	6 119,00	
Logiciel adm gnal	5 115,41	
Logiciel Médiathèque Falaise	295,27	
Matériel informatique adm gnal	4 157,92	
Matériel informatique médiathèque Falaise	1 278,14	
Médiathèque de Morteaux-Coulibœuf	570 420,54	161 484,01
Médiathèque Falaise autolaveuse	5 203,73	
Mémorial balustrade salle projection	2 664,00	
Mobilier adm gnal et assistant technique	1 170,00	
Mobilier médiathèque Falaise	11 391,79	
PLUIH		70 000,00
Subvention Foyer Rural de Pont d'Ouilly	13 308,71	
Subventions Opah	10 369,00	
Total	1 366 806,60	491 779,86

La dette du budget principal

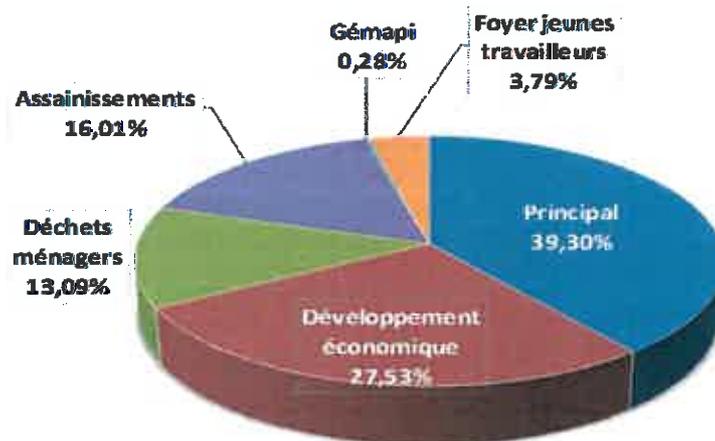
➤ Au 31/12/18, la collectivité a un capital restant dû de 3 353 783,92 € sur son budget principal avec un remboursement de 463 587,59 € de capital dans l'année.

➤ Fin 2018, l'encours de la dette par habitant est de 116 € avec une capacité de désendettement de 5,7 années, ce qui reste très correct par rapport à la moyenne de la strate.

Les budgets 2019 de la collectivité

Section	Principal	Développement économique	Environnement			Foyer jeunes travailleurs	Total
			Déchets ménagers	Assainissements	Gémapi		
Investissement	3 036 407	4 793 263	792 955	2 620 685	21 658	1 202 788	12 467 758
Fonctionnement	9 985 448	4 329 307	3 543 097	2 685 790	72 194	53 335	20 669 171
Total	13 021 856	9 122 570	4 336 052	5 306 475	93 852	1 256 123	33 136 927

Répartition des budgets 2019 de la collectivité en %



➤ BUDGET PRINCIPAL 2019

Vue d'ensemble du budget

	Dépenses	Recettes
Investissement	3 036 407	3 036 407
Opérations réelles	2 789 107	1 533 660
Opérations d'ordre	247 300	1 502 747
Fonctionnement	9 985 448	9 985 448
Opérations réelles	8 482 701	9 738 148
Opérations d'ordre	1 502 747	247 300

Le budget s'équilibre à hauteur de 3 036 407 en investissement et 9 985 448 en fonctionnement, avec la reprise des résultats, soit un total de 13 021 855.

Schéma d'équilibre budgétaire

Section de fonctionnement					
DEPENSES	BP 2018	En %	RECETTES	BP 2018	En %
Charges à caractère général	2 305 336	27%	Produits des services et ventes diverses	909 600	11%
Charges de personnel	2 705 426	32%	Recettes fiscales	5 662 478	69%
Atténuations de produits	1 600 772	18%	Dotations et subventions	1 611 917	20%
Autres charges de gestion courante	1 570 819	18%	Autres produits de gestion courante	8 200	
Charges financières	63 950	1%	Produits financiers	40 000	
Charges exceptionnelles	1 000		Produits exceptionnels	32 800	
Dépenses imprévues	200 000		Excédent de fonctionnement reporté	1 437 753	
Total dépenses réelles	8 447 304		Total recettes réelles	9 702 748	
Épargne brute (auto-financement)	1 255 447				

Section d'investissement			
DEPENSES	BP 2018	RECETTES	BP 2018
Remboursement capital de la dette	524 000	Épargne brute	1 255 447
Acquisitions et travaux	1 641 027	Subventions et dotations	1 178 660
Subventions versées	507 625	Emprunts nouveaux	355 900
Déficit d'investissement reporté	116 455		
Total dépenses réelles	2 789 107	Total recettes réelles + épargne	2 789 107

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute

Le remboursement des emprunts doit être couvert par des ressources propres

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute complétée des subventions, dotations et emprunts nouveaux.

Les évolutions de la section fonctionnement pour le budget 2019 par rapport à 2018

- **En dépenses**
 - **Charges à caractère général : + 300 k€**
 - Intégration des frais de fonctionnement de la médiathèque de Morteaux pour 45 k€
 - Programmation du 75ème anniversaire du débarquement pour 94 k€
 - Entretien de bâtiments pour 40 k€
 - Transport de L'Œuvre : 30 k€
 - Animation OPAH année pleine + étude foncière = 50 k€
 - Etude pôle insertion + plan climat transition énergétique = 40 k€
 - **Charges de personnel : + 160 k€**
 - Mission d'animateur de développement économique compensée par une subvention
 - Recrutements nécessaires dans certains services pour compenser la prise de compétence ou la mise en place de nouveaux projets communautaires
 - L'évolution du GVT, mesures nationales et parcours professionnel des carrières et des rémunérations
 - **Charges de gestion courante**
 - Transfert de subvention d'équilibre pour 197 k€ (38 k€ vers FJT et 159 k€ vers budgets ZAE pour travaux de voirie)
- **En recettes :**
 - Produits des services et ventes : - 4 k€
 - Recettes fiscales très prudentes, sans rappel de produits, basées sur les taux de 2018 : + 9 k€
 - Maintien du montant du FPRIC 65% pour la collectivité soit 540 k€ et 35 % pour les communes
 - Dotations calculées avec une baisse de 5% par rapport à N-1: - 60 k€
 - Participation pour le 75ème anniversaire du débarquement : + 52 k€
 - Produits exceptionnels, indemnisation assurance pour Mémorial et piscine : + 33 k€

Prévision des investissements 2019		
Projets d'investissement	Montants	Subventions à recevoir
Aides OPAH	70 300	
Attributions de compensation d'investissement		79 450
Divers	378 549	51 018
Dotation patrimoine et voirie	190 000	
RSAC	99 540	
Gymnase Ussy	100 000	
Médiathèque de Morteaux	433 494	352 518
PLUIH	150 000	40 000
Pôle attractivité	472 716	242 000
Projection 75ème + street art	107 500	57 500
RFID médiathèques	100 554	50 000
Provision	46 000	
Total	2 148 652	872 486

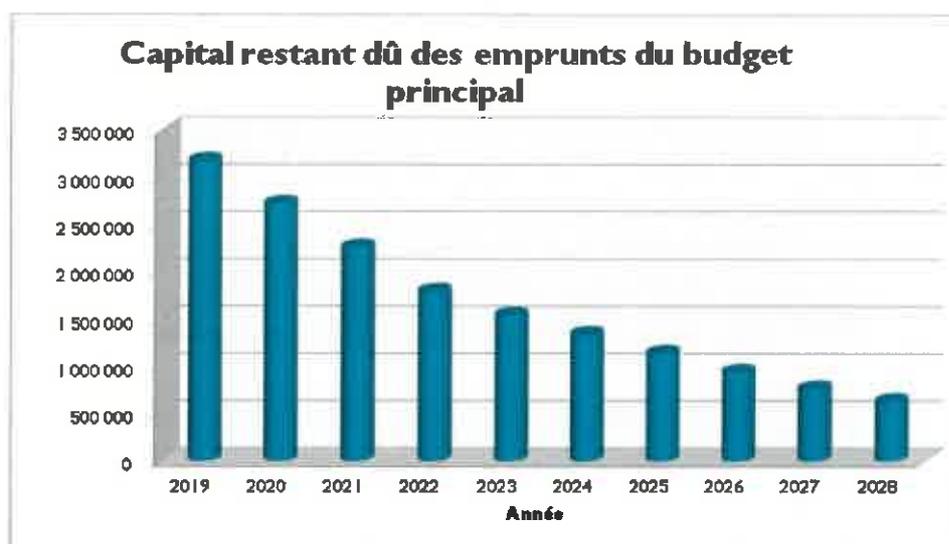
Dans les recettes réelles d'investissement, nous avons 306 174 € de dotations et fonds divers, les subventions dans le tableau détaillé à gauche et un nouvel emprunt de 350 000€.

Pour les dépenses réelles d'investissement, nous avons 116 455 € de déficit d'investissement reporté, les investissements prévus dans le tableau détaillé à gauche et un remboursement de capital des emprunts de 524 000€.

L'épargne du budget principal

	Dépenses réelles de fonctionnement 8 482 701 (dont 200 000 dépenses imprévues)		Recettes réelles de fonctionnement 8 300 395
			Excédent reporté 1 437 753
	+		
	Capital de la dette 524 000		
Total	A		B
	9 006 701	=	9 738 148
			Épargne disponible (B-A) : 731 447
			↓
	Acquisitions et travaux 1 641 027		Épargne disponible 731 447
	+		+
	Subventions versées 507 625		Subventions 872 486
	+		+
	Déficit reporté 116 455		Dotations, fonds et réserves 306 174
Total	C		D
	2 265 107	=	1 910 107
			Montant à emprunter pour équilibrer les investissements 2019 (D-C) : 355 000

La dette du budget principal



Le capital de la dette a remboursé cette année sera de 524 k€. Avec l'inscription d'un nouvel emprunt de 350 k€ prévu dans le budget 2019, le capital restant dû serait de 3 190 k€ au 31/12/2019. La collectivité contribue à diminuer son stock d'en-cours de la dette en 2019.

Année	2017	2018	2019
Emprunts nouveaux	500 000	500 000	350 000
Encours de la dette	3 317 370	3 353 784	3 189 146

Le budget principal finance quoi ?



Les montants indiqués dans les pages suivantes sont le reste à charge prévu pour l'exercice 2019.

Le cadre de vie, la réflexion sociale et vie quotidienne



Les services à domicile (portage de repas et téléalarme) : 10 100 €



Le logement temporaire d'urgence :
26 000 € + 15 000 € de travaux de rénovation



Participation au CLIC de Falaise : 29 900 €



Subventions aux associations : 330 402 €



Pôle de santé 28 000€

Habitat



Aides OPAH
70 300 €
+ Animations et charges
110 000 €



Etude foncière
32 300 €



Permanence
Espace info
énergie
4 140€

AAGV

Aire d'accueil des gens de voyage

Gestion de l'aire
d'accueil des gens
du voyage
55 990 €

Droit des sols, PLUIH et Atesat



Le droit des
sols : le coût du
service est
facturé aux
communes



Le PLUIH
125 500€ et les
documents
d'urbanisme
48 240 €



Mission
assistance
technique aux
communes
40 600 €

Centre aquatique



Le centre aquatique
Fonctionnement:
635 644
Investissement:
155 747

La culture



La promotion du territoire

Promotion touristique

- Fonctionnement : 477 000
- Investissement : 45 150



Festival Les Extraverties

- Fonctionnement : 25 300 (sans subvention Leader 10k€ décalage d'un an avant perception)



Pôle attractivité

- Investissement : 198 000



75^{ème} anniversaire du débarquement

- Fonctionnement : 48 000 (avec moitié fonds Leader)
- Investissement : 70 000



Mémorial

- Emprunt + entretien bâtiment : 61 400



Projet de territoire, mutualisation, ESS et PCAET

Economie sociale et solidaire

• 14 000

Plan climat et transition énergétique

• 13 200

Mutualisation équipement

• 20 000

• Groupement de commandes
• 10 000



Soutien et service aux communes



Contingent incendie
622 000



Dotation patrimoine et voirie
190 000



Attribution de compensation
1 428 500



Heures bonifiées AIPF
20 000



Chenil communautaire
19 600



Monsieur Leteurte remercie Madame Florence Fournel por sa mise en évidence de la politique souhaitée à travers les chiffres présentés, amenant ainsi du sens au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

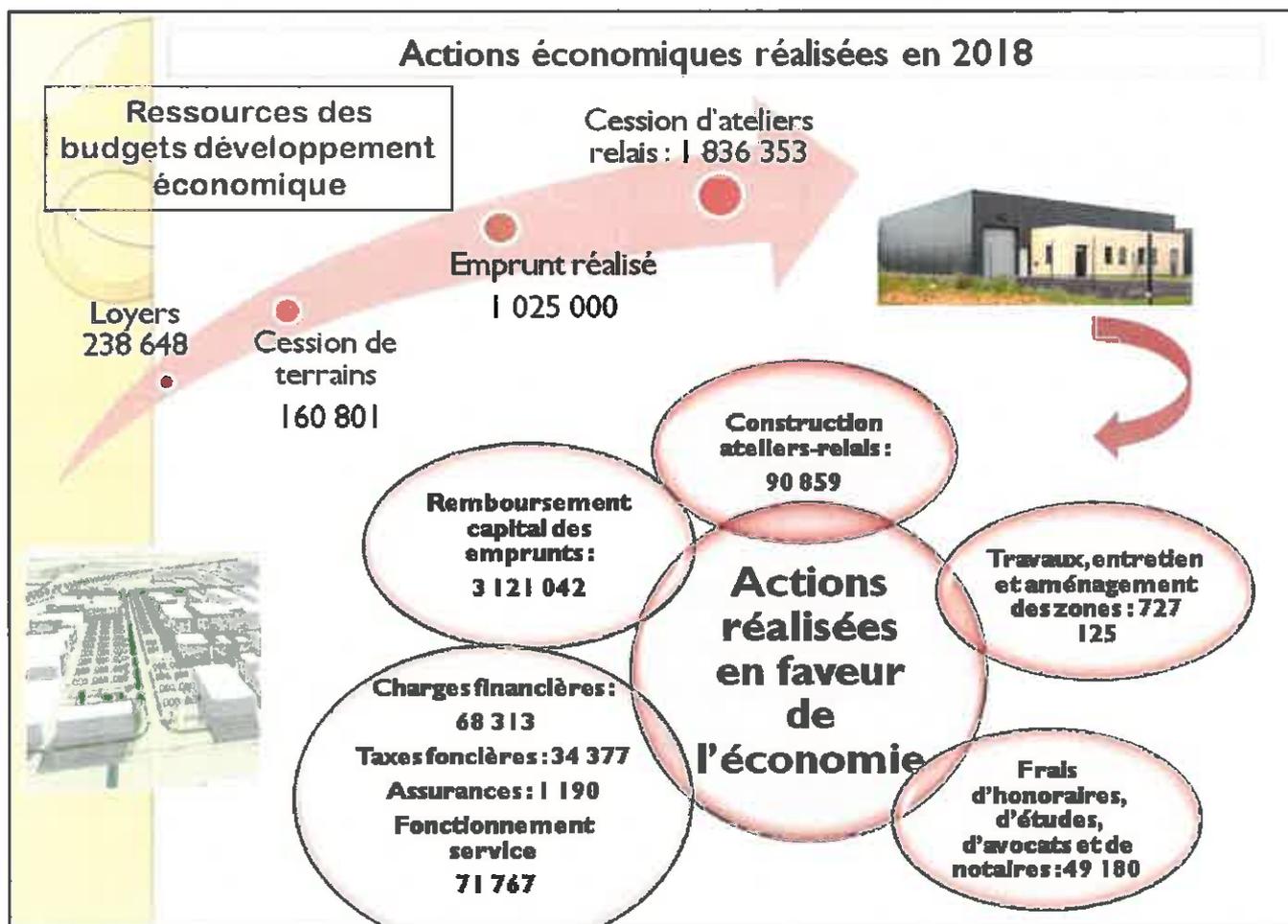
➤ **ADOPTÉ**

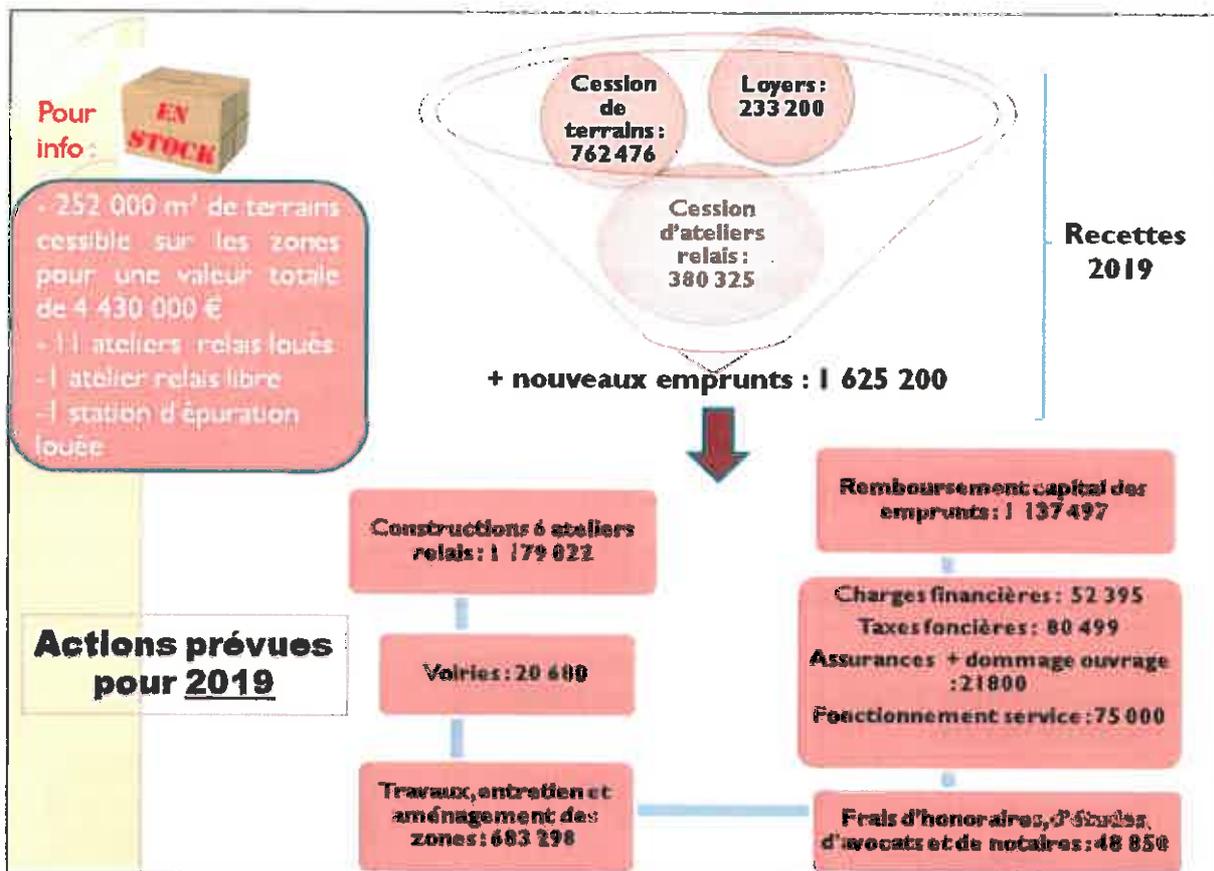
Le Budget Primitif 2019 principal dont le montant est le suivant :

- Section d'investissement (D/R) 3 036 407,00 €
- Section de fonctionnement (D/R) 9 985 448,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **BUDGETS ANNEXES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

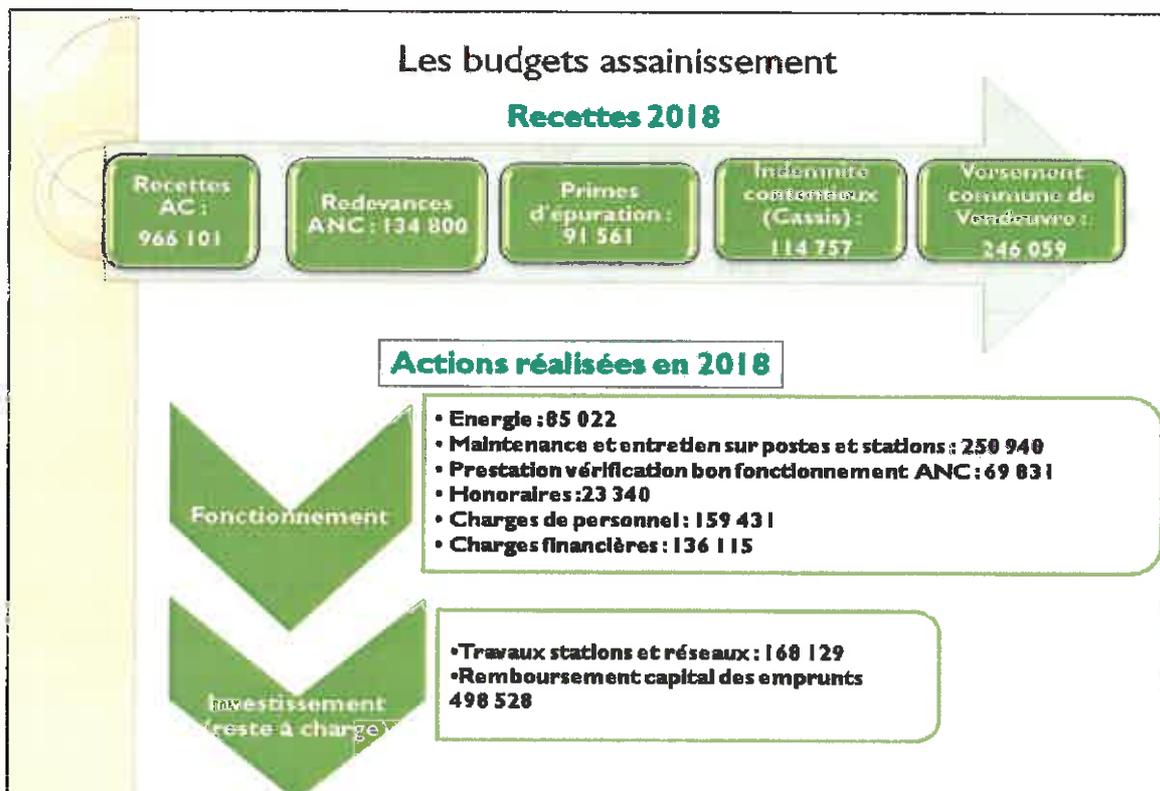




Monsieur Mesnil précise que la construction des six ateliers concerne la Zone Ariana (3 ateliers) et la Zone Martinia, avec trois ateliers également.

De plus, il indique que les rencontres avec les chefs d'entreprises continuent. Pour exemple, ce jeudi 28 mars, il a rencontré 9 nouveaux chefs dont les entreprises ont été récemment créées.

➤ **BUDGETS ANNEXES « ENVIRONNEMENT »**



Les budgets assainissement

**Recettes
2019**

**Redevance ANC
267 240**

**Prime d'épuration
94 680**

**Participations AC
et frais
branchement:
57 226**

**Indemnités
contentieux
Ex-syndicat :
305 785**

**Facturation AC :
893 125**

Dépenses prévues 2019

Fonctionnement

- Energie : 93 740
- Entretien et réparation stations : 184 000
- Prestation de la SAUR : 245 965
- Etudes et prestations IngéEau : 12 035
- Prestation contrôle ANC : 90 980
- Charges de personnel : 229 410
- Prestation SAUR pour facturation : 23 970
- Charges financières : 115 380

**Investissement
(reste à charge)**

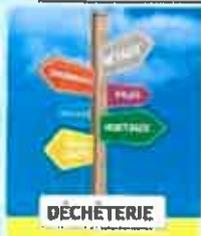
- Remboursement capital des emprunts : 584 550
- Installations de réseaux et matériels spécifiques : 487 500

Le budget déchets ménagers

Les recettes 2018



**TEOM : 2 141 414 et
redevance des déchets
professionnels
178 400**



**Dépôt en
déchèterie
7 114**



**Composteurs et mise à
disposition de bacs
2 060**



**Valorisation des
déchets
339 320**

Actions réalisées en 2018



**Collecte et
traitement tous
types de déchets
2 144 750**



**Fonctionnement des
déchèteries, déchets
verts et collecte
sélective : 310 800**



**Fonctionnement
du service
97 563**



**Investissements
(reste à charge)
150 490**

Le budget 2019 des déchets ménagers



La Gémapi

Réalisé en 2018

Produit de la taxe : 54 485

Participation au syndicat mixte du bassin de la Dives : 41 933

Fonctionnement du service : 7 355

Prévisionnel 2019

Produit de la taxe : 55 000

Participation au syndicat mixte du bassin de la Dives : 43 000

Fonctionnement du service : 3 530

Subvention d'équipement à la Fédération de la pêche : 3 642



Monsieur Leteurtre salue le travail des élus mais aussi celui de Stéphane Rommé, Responsable du Service Environnement de la collectivité car tous ont su contribuer à la réussite de la prise de la compétence Assainissement.

Monsieur Turban relate que les investissements du budgets Déchets ménagers concernent l'achat de containers de tri sélectif supplémentaires, la réhabilitation de la carrière de Noron l'Abbaye ou encore la réparation ou le changement de bennes. Il relève par ailleurs que les apports dans les déchèteries sont plus importants, entraînant par conséquent une augmentation des tonnages et donc des coûts supplémentaires.

➤ **BUDGET ANNEXE FJT**

« Le Foyer Jeunes Travailleurs »

Réalisé 2018	Prévu 2019
<p><u>Dépense investissement :</u> Construction (reste à charge) : 626 747 <u>Recette investissement :</u> Emprunt encaissé : 341 470</p> <p><u>Recette de fonctionnement</u> Subvention d'équilibre : 41 000 <u>Dépense de fonctionnement</u> Assurance et taxe aménagement : 22 190</p>	<p><u>Recette d'investissement :</u> Subvention : 1 059 313 <u>Dépense d'investissement :</u> Construction : 761 788 Remboursement capital emprunt : 4 500</p> <p><u>Recettes de fonctionnement</u> Subvention d'équilibre : 38 000 Loyers Althéa : 3 335 <u>Dépenses de fonctionnement</u> Travaux, assurance et communication : 18 700 Charges financières : 2 550</p>



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** les différents Budgets Primitifs Annexes 2019 dont les montants sont les suivants :

Budget annexe ATELIERS RELAIS :

- section d'investissement (D/R)2 572 837,00 €
- section de fonctionnement (D/R)1 446 422,00 €

Budget annexe ARIANA :

- section d'investissement (D/R)4 000,00 €
- section de fonctionnement (D/R)259 969,00 €

Budget annexe CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY :

- section d'investissement (D/R)0 €
- section de fonctionnement (D/R)242 749,00 €

Budget annexe EXPANSIA :

- section d'investissement (D/R)312 787,00 €
- section de fonctionnement (D/R)1 071 730,00 €

Budget annexe MARTINIA :

- section d'investissement (D/R)1 406 239,00 €
- section de fonctionnement (D/R)1 043 306,00 €

Budget annexe METHANEA :

- section d'investissement (D/R)400 000,00 €
- section de fonctionnement (D/R)382 910,00 €

Budget annexe PONT D'OUILLY :

- section d'investissement (D/R)97 400,00 €
- section de fonctionnement (D/R)94 710,00 €

Budget annexe DECHETS MENAGERS :

- section d'investissement (D/R)792 955,00 €
- section de fonctionnement (D/R)3 543 097,00 €

Budget annexe GEMAPI :

- section d'investissement (D/R)21 657,55 €
- section de fonctionnement (D/R)72 194,12 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT « REGIE DIRECTE » :

- section d'investissement (D/R)2 311 869,00 €
- section de fonctionnement (D/R)2 419 957,00 €

Budget annexe ASSAINISSEMENT « GESTION DELEGUEE » :

- section d'investissement (D/R)308 817,00 €
- section de fonctionnement (D/R)265 833,00 €

Budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS :

- section d'investissement (D/R)1 202 788,00 €
- section de fonctionnement (D/R)53 335,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

FINANCES – BUDGET ANNEXE MORTEAUX-COULIBOEUF – CLOTURE

Il est proposé de clôturer le budget annexe Morteaux-Couliboef compte-tenu du fait de l'absence de mouvement sur ce budget depuis plus de 4 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de clôturer le budget annexe Morteaux-Couliboef compte-tenu du fait de l'absence de mouvement sur ce budget depuis 4 ans ;
- **PRECISE** que Monsieur le Président devra en informer le Trésor Public,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser tout acte utile relatif à ce dossier.

FINANCES – TARIFS 2019**FESTIVAL MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE – BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS**

Monsieur Dubost indique que le Festival verra cette année sa 16^{ème} édition et que celui-ci remporte toujours un succès accru avec 250 stagiaires accueillis l'année dernière. Cette année, un stage sera supprimé (Jazz vocal) et il est proposé la création d'un stage Konnakol (technique de percussion vocale) sur 2 jours.

Le budget prévisionnel 2019 du festival est fixé à 134 000 €, en baisse par rapport à 2018 (164 500 €) avec des efforts réalisés pour maîtriser les dépenses.

Concernant les tarifs, il est proposé pour cette année une augmentation des tarifs du stage pour tenir compte des augmentations des frais des différents prestataires (hébergement notamment).

Ces augmentations par rapport à 2018 sont de 5 € ou 10 € :

- Augmentation de 10 € pour les droits d'inscription et les hébergements forfait complet et forfait tous repas ;
- Augmentation de 5 € concernant le prix pédagogique des stages (sauf stage d'accordéon inchangé) et forfait repas midi uniquement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APROUVE** le budget prévisionnel du Festival Musique en Pays de Falaise, 16^{ème} édition d'un montant de 134 000 € ;
- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs relatifs à la 16^{ème} édition de la manifestation Musique en Pays de Falaise :
 - Droits d'inscription (tous stages sauf stage Konnakol)140 €
 - Elèves de l'école de musique du Pays de Falaise et résidents de la CdC 70 €

Stages comédie musicale, guitare, chant lyrique, orchestres et ensembles

- Prix pédagogique du stage du 12 au 21 juillet 2019220 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille60 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille80 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 60 € / 2^{ème} inscrit - 80 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 100 €
- Hébergement du 12 (dîner) au 21 (goûter) juillet 2019 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat)240 €
 - forfait tous repas 160 €
 - forfait repas du midi 85 €

Stage Jazz Instrumental

- Prix pédagogique du stage du 12 au 21 juillet 2019155 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille40 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille60 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 40 € / 2^{ème} inscrit - 60 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 80 €
- Hébergement du 12 (dîner) au 21 (goûter) juillet 2019 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat) 240 €
 - forfait tous repas 160 €
 - forfait repas du midi 85 €

Stage accordéons

- Prix pédagogique du stage du 15 au 20 juillet 2019 85 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 20 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 40 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 20 € / 2^{ème} inscrit - 40 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 60 €
- Hébergement du 15 (déjeuner) au 20 juillet 2019 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat) 110 €

- forfait tous repas 70 €
- forfait repas du midi 40 €

Stage Konnakol (technique de percussion vocale)

- Prix pédagogique du stage du 13 au 14 juillet 2019 60 €
- Réductions
 - Réduction du deuxième inscrit d'une même famille 10 €
 - Réduction du troisième inscrit (et plus) d'une même famille 15 €
 - Réduction pour famille non imposable (sur justificatif) :
1^{er} inscrit - 5 € / 2^{ème} inscrit - 10 € / 3^{ème} et 4^{ème} inscrit - 15 €
- Hébergement du 13 (déjeuner) au 14 juillet 2019 :
 - forfait complet (nuitées et repas) (en internat) 50 €
 - forfait tous repas 30 €
 - forfait repas du midi 15 €

Tarif spécial

- Artiste invité 0 €
- Stagiaire venant en renfort musical lors des concerts pour l'encadrement des stagiaires 0 €

Festival

- Entrée des concerts professionnels ou organisés au Forum de Falaise 5 €
- Tarif concert amateur Gratuit

Sponsoring

- Sponsoring d'un prestataire en contrepartie d'une visibilité sur le dépliant du Festival (plaquettes stages et concerts) 150 €
- Sponsoring d'un prestataire en contrepartie d'une visibilité pendant les concerts (plaquettes concerts) 100 €

Famille d'accueil

- Frais hébergement : participation forfaitaire de la CdC aux frais d'hébergement en famille d'accueil 100 €

- **AUTORISE** le règlement du stage, hormis les moyens classiques, par les moyens de paiement suivants : chèques bancaires, chèques-vacances, bons CAF, ...
- **DECIDE** que, dans le cadre des régies mises en place, les frais médicaux engagés par la collectivité pour les stagiaires constituent des frais avancés et que les familles doivent les rembourser ;
- **PRECISE** que les régies créées par délibération n°60/2018 du 29 mars 2019 sont maintenues, le Président pouvant les faire évoluer en fonction des impératifs d'organisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
 - signer une convention de partenariat avec les partenaires investis dans le projet, définissant les modalités d'organisation et les missions de chacun ;
 - solliciter des subventions auprès de l'Etat, des Collectivités Territoriales et tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le cadre du Festival ;

- procéder aux démarches et conventionner avec les organismes d'action sociale participant au financement des stages ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

➤ **LES EXTRAVERTIES**

Monsieur Pourny indique que la 3^e édition des ExtraVerties se tiendra cette année les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2019. Le festival maintient son format sur 3 jours avec une journée entièrement dédiée à la randonnée se déroulant à la Roche d'Oëtre dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec FLERS AGGLO.

Pour mémoire, la manifestation avait attiré près de 7 000 visiteurs cumulés en 2018 malgré des conditions météorologiques difficiles le samedi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des activités proposées pour la manifestation des Extraverties :

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS
BILLETTERIE	
Séances d'initiation Activités pleine Nature	1,00 €
Inscription au parcours multi-activités " Rando aventure"	5,00 €
Option location de vélo dans le cadre du parcours multi-activités « Rando aventure » (à cumuler avec l'inscription)	10,00 €
Invités - sponsors – VIP - Séances d'initiation	Gratuit
Invités - sponsors – VIP - Inscription au parcours multi activité	Gratuit
AUTRES PRESTATIONS	
Consigne pour gobelets plastique réutilisables	1 €
DROITS DE PLACE DU MARCHÉ DU TERROIR	
Producteurs et artisans - 1 journée	30,00 €
Producteurs et artisans - 2 journées	50,00 €
Stands de restauration - 1 journée	50,00 €
Stands de restauration - 2 journées	90,00 €
AUTRES DROITS D'INSCRIPTION	
Inscription 24 H VTT	10,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- signer une convention de partenariat avec les partenaires investis dans le projet, définissant les modalités d'organisation et les missions de chacun ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- solliciter auprès des partenaires financiers une subvention au meilleur taux possible ;

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

➤ **ASSAINISSEMENT – FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES « ASSAINISSEMENT » POUR L'EAU ASSAINIE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019**

Monsieur Turban rappelle que la délibération n°158/2017 prise par le Conseil communautaire du 21 décembre 2017 fixait les montants des redevances « Assainissement » pour l'eau assainie pour l'année 2018 exclusivement. Il convient donc de délibérer sur les tarifs d'eau assainie applicable à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les élus communautaires avaient précédemment décidé que les prix de l'eau assainie demeureraient identiques en 2018 et 2019 aux prix antérieurement appliqués par les communes et les syndicats, sous réserve de résultats budgétaires le permettant.

Considérant les résultats budgétaires 2018, les prix de l'eau assainie peuvent donc être maintenus sans modification à compter du 1^{er} janvier 2019. Il en va de même pour les cas particuliers de fixations forfaitaires.

Pour rappel, la participation aux frais de branchement public a fait l'objet d'une délibération particulière (n°131/2018 du 20 septembre 2018), et est fixée à 1 500 € HT à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** les montants des redevances « Assainissement » pour l'eau assainie, à compter du 1^{er} janvier 2019, de la façon suivante :

Redevances « assainissement » pour l'eau assainie à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Collectivité	Part variable Prix du m³ d'eau assainie (en € HT)	Part fixe annuelle (en € HT)
Bons-Tassilly	1,42 €	36,36 €
Damblainville	1,70 €	115,00 €
Falaise (part collectivité, hors agroalimentaire)	0,18 €	X
La Hoguette	1,54 €	29,49 €
Jort	1,11 €	45,45 €
Mesnil-Villement	2,33 €	90,91 €
Morteaux-Couliboeuf	2,12 €	72,73 €
Pierrefitte-en-Cinglais	3,51 €	109,09 €
Pont-d'Ouilly	3,70 €	4,35 €
Potigny	1,31 €	X
Eraines, Versainville (ex. SIA D'ERAINES - VERSAINVILLE)	1,56 €	38,11 €
Ernes, Maizières, Rouvres (ex. SIA DU LAIZON)	2,15 €	87,27 €
Epaney, Olendon, Perrières (ex. SIA DE LA SOUTERRAINE)	2,04 €	72,72 €
Saint-Pierre-du-Bû, Saint-Martin-de-Mieux (ex. SIVETAS)	3,24 €	72,73 €
Aubigny, Saint-Pierre-Canivet (SIVU DU CASSIS)	1,42 €	86,36 €
Ouilly-le-Tesson (ex. SIVU d'Ouilly-Soumont)	2,51 €	72,73 €
Soumont-Saint-Quentin (ex. SIVU d'Ouilly-Soumont)	1,97 €	72,73 €
Ussy (part collectivité)	1,11 €	45,00 €
Vendeuvre	1,88 €	145,45 €
Villers-Canivet	1,52 €	69,29 €

Cas particuliers de fixations forfaitaires (à compter du 1^{er} janvier 2019) :

Collectivité	Usage des puits	Agriculteurs
Bons-Tassilly		50 m ³ /an/personne composant le foyer
Pont-d'Ouilly	30 m ³ /habitant/an	
Eraines - Versainville		120 m ³ /an
Epaney - Olendon - Perrières	Nombre de m ³ facturé suivant surface d'habitation et nombre d'habitant	
Aubigny - Saint-Pierre-Canivet	30 m ³ /habitant/an	
Ouilly-le-Tesson	24 m ³ /habitant/an	
Villers-Canivet		125 m ³ /an
Saint-Pierre-du-Bû – Saint-Martin-de-Mieux	30 m ³ /habitant/an	

- **PRECISE** que ces montants et ces forfaits peuvent faire l'objet d'une réactualisation en fonction des résultats des exercices budgétaires considérés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à effectuer les recettes correspondantes au budget des exercices au cours desquels elles seront constatées.

ADMINISTRATION GENERALE - AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la délibération ;
- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental pour les projets suivants à intégrer à l'avenant n°2 du contrat de territoire, au titre de l'année 2019 :
 - Construction de 3 ateliers dans la zone d'activités d'Ariana ;
 - Construction de 3 ateliers dans la zone d'activités de Martinia ;
 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;
 - Création d'un pôle attractivité.
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

ADMINISTRATION GENERALE - NOUVEAUX GROUPEMENTS DE COMMANDE

Monsieur Leteurre indique qu'après les deux premiers groupements mis en œuvre (vérifications périodiques et renégociation des assurances), la Communauté de communes propose la constitution de trois nouveaux groupements de commandes en vue de la passation de certains marchés publics. Ces groupements de commandes doivent permettre d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix ainsi qu'un partage des frais de procédure. Les trois nouveaux groupements proposés sont les suivants :

- la création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre et travaux) ;
- la vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) – poteaux, bouches, points d'aspiration ...

- les prestations de dératisation – désourisation.

La Communauté de communes est intéressée pour participer à chacun des 3 groupements de commande et se propose d'en être le coordonnateur.

Les communes seront également invitées à se prononcer, par délibération, sur leur intérêt à participer à ces groupements.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Falaise aux groupements de commandes pour la réalisation des prestations suivantes :
 - la création de nouvelles réserves incendie (maitrise d'œuvre puis travaux) ;
 - la vérification, l'entretien et la maintenance corrective des points d'eaux incendie (PEI) – poteaux, bouches, points d'aspiration ...
 - les prestations de dératisation – désourisation ;
- **ACCEPTÉ** que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur des groupements formés ;
- **DESIGNE** Madame Maryvonne Guibout pour siéger au sein de la commission chargée de l'attribution des marchés et Monsieur Gérard Képa en qualité de suppléant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer les conventions de groupement de commandes à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ces dossiers.

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la création des postes suivants à compter du 1^{er} avril 2019
 - un poste d'ingénieur à temps complet,
 - un poste de professeur d'enseignement artistique à 3/20
 - un poste d'animateur à temps complet,
 - un poste de technicien à temps complet,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à temps complet
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe à 12/20
 - deux postes d'adjoints administratifs principaux première classe
 - un poste d'adjoint technique principal première classe
 - trois postes d'adjoints techniques principaux deuxième classe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs de la Communauté de communes, à entreprendre toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents, à fixer la rémunération par arrêté.
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget 2019.

Il est précisé que hormis les deux premiers postes, il ne s'agit pas de nouveaux recrutements mais de transformation des postes existants concernant les évolutions individuelles. Les postes auparavant occupés seront supprimés du tableau des effectifs après passage en comité technique.

AFFAIRES CULTURELLES – MEDIATHEQUE – RFID ET EXTENSION DES HORAIRES MEDIATHEQUES – DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Monsieur Dubost explique que dans le cadre de la création de la médiathèque de Morteaux-Couliboeuf et afin d'équiper les autres médiathèques des process de nouvelles technologies, il est envisagé l'installation progressive de la RFID sur les quatre médiathèques (la RFID, acronyme de Radio Frequency Identification est une méthode permettant de mémoriser et récupérer des données à distance). La RFID a pour objectif de donner plus d'autonomie à l'utilisateur pour les emprunts et les retours des différents supports. Le temps dégagé sur ces missions par les agents permet de renforcer le temps consacré à des missions de valeur ajoutée avec les usagers.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montants
Réseau RFID	83 795 €
Mobilier RFID	25 000 €
Total	108 795 €

Les montants présentés ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2019.

Dans le cadre des nouvelles orientations portées et accompagnées par la DRAC, une extension des horaires des médiathèques pourrait être envisagée. En lien avec la mise en place de la RFID et une réflexion sur l'organisation actuelle, ces extensions d'horaires seraient réalisées à moyen constant. Il est proposé le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montants
Moyens humains	50 190 €
Communication et animations	17 500 €
Total	67 690 €

Les montants en dépenses sont prévus dans le budget 2019. La recette potentielle sera inscrite dès que la Communauté de communes recevra la réponse de la DRAC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de mise en place progressive du RFID dans les médiathèques ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à solliciter auprès de l'Etat ainsi qu'auprès des autres partenaires financiers susceptibles d'intervenir dans ce genre d'opérations, une subvention au meilleur taux possible ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2019 ;
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

AFFAIRES CULTURELLES – MEDIATHEQUE – CONVENTION DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES

Monsieur Dubost explique que la convention pour la mise à disposition de la boîte numérique (bouquet de ressources numériques payantes) proposée par la Bibliothèque du Calvados a été modifiée par rapport à celle de l'année 2018 : la durée passe de 1 à 3 ans et une nouvelle organisation a été mise en place pour assurer une meilleure représentation de l'ensemble des partenaires et une réelle prise de décision partagée.

L'adhésion annuelle payante s'établit sur la base de 0,15 € par habitant, soit 4 218,90 € pour 2019. Le coût n'a donc pas évolué par rapport à 2018 et sera stable pour 3 ans.

Pour information 163 adhérents du Pays de Falaise ont utilisé cette boîte numérique en 2018.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la conclusion d'une nouvelle convention, pour trois ans, avec le Conseil départemental du Calvados sur la base de 0,15 €/habitant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2019 et s'engage à imputer cette dépense sur les deux exercices suivants.

AFFAIRES CULTURELLES – MEDIATHEQUE – MANIFESTATION « RETOUR SUR RESIDENCE » - FIXATION DE TARIFS

Monsieur Dubost rappelle que pendant 9 ans, la Communauté de communes a accueilli des auteurs en résidence en vue de développer l'appétence et le goût pour la lecture et l'écriture auprès du public jeune. Ces accueils d'auteurs ont pu être organisés grâce au soutien de la Région Normandie par le biais du dispositif Relais Culturel régional. La ville de Falaise était également partenaire, associée pour l'accueil de résidents dans le secteur de la danse.

Concernant la partie lecture publique, 9 auteurs ont ainsi été accueillis sur le territoire grâce à l'appui des communes concernées : Falaise, Morteaux-Couliboeuf, Pont d'Ouilly, Potigny, ou encore Oully-le-Tesson.

Ces résidences ont permis aux auteurs, tout en s'imprégnant de notre territoire, de disposer d'un lieu propice à l'inspiration et la créativité. Parallèlement, les auteurs ont rencontré et travaillé avec des élèves des écoles primaires (et le collège). Chacune de ces rencontres avec les élèves a abouti à la création d'un ouvrage écrit par les élèves avec le soutien des auteurs respectifs.

Pour couronner toutes ces rencontres, la Communauté de communes organise les 25, 26 et 27 avril prochain, la manifestation « retour sur résidence » en présence de 7 auteurs venus en résidence au Pays de Falaise. Au titre de cette manifestation sont notamment prévus et sous réserve d'une programmation définitive :

- une rencontre professionnelle en partenariat avec Normandie Livre et Lecture ;
- une soirée lecture ;
- une rencontre entre les auteurs et les élèves ;
- un dîner littéraire ;
- un salon littéraire et séance de dédicaces.

Les différentes manifestations seront gratuites, à l'exception du « dîner littéraire » prévu le vendredi 26 avril à 20h au Pressoir à Falaise pour lequel il est proposé de fixer le tarif d'entrée à 3 €.

Monsieur Leteurre remercie Monsieur Dubost et l'équipe de la médiathèque pour la mise en place de ces actions et surtout, pour que la culture imprègne le Pays de Falaise. Il ajoute que dans le cadre de l'inauguration de la Médiathèque de Morteaux-Couliboef, il a invité le Ministre de la Culture car il souhaite démontrer que malgré la fermeture de Moulinex en 2001, le territoire ne s'est pas endormi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le tarif d'entrée de la manifestation « dîner littéraire », organisé durant la manifestation globale de « retour en résidence » à 3 € ; les autres manifestations seront gratuites ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

AFFAIRES CULTURELLES – FESTIVAL MUSIQUE EN PAYS DE FALAISE – LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de demander le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles dans le cadre de l'organisation de la manifestation annuelle intitulée « Festival de Musique en Pays de Falaise » ;
- **DESIGNE Monsieur Philippe Favresse** comme
 - directeur artistique du Festival de musique en Pays de Falaise,
 - mandataire de la Communauté de communes pour ledit Festival.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à donner délégation de pouvoir au Directeur artistique pour organiser les modalités pratiques du Festival.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - IMMOBILIER - ETAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Cessions :

<u>Lieu</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Acquéreur</u>
Soumont-Saint-Quentin Zone Ariana	AB n°215, 217, 235 et 239	00ha 15a 04ca	14 330,00 €	SCI LA MINE
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	BA n°019	00ha 10a 97ca	100 453,26 €	SCI VAR 14 (ITS Pub)
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	BA n°021	00ha 11a 33ca	176 297,22 €	SCI RUE MONGE (SEP)

• **Acquisitions :**

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Vendeur</u>
Falaise Vaston et les Sentes	BA n°43 et 45	00ha 58a 16ca	11 632,00 €	Andrée VILLON
Falaise Rue de l'Industrie	BI n°10 et 11	00ha 27a 89ca	1,00 €	ETAT

➤ **PRECISE** que le bilan en question sera annexé au Compte Administratif 2018.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CESSIONS DE TERRAINS – PARC D'ACTIVITES EXPANSIA

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à l'entreprise FOLLET (avec faculté de substitution) d'une parcelle d'environ 1 610 m² sur le parc d'activités Expansia à Falaise, à prendre sur la parcelle cadastrée section BA n°46, pour un montant de 15 € HT/m²,
- **PRECISE QUE**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes ;
 - Maître SOUBISE, notaire à Falaise, est chargé de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
 - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10 % ;
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la cession à la SCI SAELYA LOCATION (avec faculté de substitution) d'une parcelle d'environ 2995 m² sur le parc d'activités Expansia à Falaise, à prendre sur la parcelle cadastrée section BA n°46, pour un montant de 15 € HT/m²,
- **PRECISE QUE**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la Communauté de communes ;
 - L'étude de Maître BRILLANT DESVAGES, notaire à Falaise, est chargée de la rédaction de l'acte authentique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - arrêter par décision la cession prenant en compte la nouvelle numérotation cadastrale et la superficie précise du terrain cédé ;
 - arrêter par décision la fixation du nouveau montant de la cession dans la seule hypothèse où le montant décidé ne diffère pas de l'estimation du Domaine de plus ou moins 10 % ;
 - signer un compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Expansia ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget annexe Expansia de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

ENVIRONNEMENT – DECHETS – ACCORD DE PRINCIPE POUR UN PROJET DE COOPERATION ENTRE COLLECTIVITES PERMETTANT LA MUTUALISATION DE LA FONCTION DE TRI ET LA CREATION D'UN CENTRE DE TRI PUBLIC

Monsieur Turban explique que la loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 prévoit la généralisation à l'ensemble du territoire français de l'extension des consignes de tri à la totalité des emballages plastiques d'ici 2022.

Préalablement à un investissement pour une création ou une modernisation de centre de tri, l'ADEME préconisait ainsi aux collectivités d'engager une étude territoriale de la fonction de tri pour rechercher une cohérence territoriale et un maillage d'organisation à l'échelle du territoire. Dans ce contexte, deux études confiées au cabinet Trident Service ont été menées en Normandie : une étude portée par le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) à l'échelle du Calvados ; une étude portée par le Syndicat mixte du Point Fort à l'échelle de la Manche. Aucune des deux études n'a abouti à un consensus sur un futur schéma directeur, public ou privé, pour l'organisation du tri.

Dans ce contexte un complément d'étude a été demandé au cabinet Trident Service, porté financièrement par le SYVEDAC, pour dégager de nouveaux scénarios sur un périmètre rassemblant des collectivités de la Manche, du Calvados et de l'Orne.

Parmi les enjeux du projet, la mise en place d'une coopération entre collectivités permettrait une mutualisation publique pour la création d'un centre de tri de façon à sécuriser l'organisation du tri sur le territoire et à en mutualiser au besoin les coûts (tri, transport).

Les principaux indicateurs de ce complément d'étude réalisé autour de 5 scénarios sont synthétisés dans le tableau suivant :

Scénario - Périmètre géographique	Population concernée	Capacité annuelle maximum du centre de tri en tonnes	Coût d'investissement du centre de tri (hors foncier) en M€ HT	Coût du tri (mutualisation du transport + tri + traitement des refus) HT par tonne entrante
S1 - Périmètre d'étude *	1 200 000 habitants	73 600 t/an	34,2 M€ HT	173 €/t
S2 - Périmètre d'étude hors Manche	800 000 habitants	49 600 t/an	26,8 M€ HT	181 €/t
S3 - SYVEDAC + SEROC + SIRTOM Flers Condé + Centre Calvados	660 000 habitants	43 200 t/an	25,0 M€ HT	189 €/t
S4 - SYVEDAC + SEROC + SIRTOM Flers Condé	590 000 habitants	39 100 t/an	23,5 M€ HT	191 €/t
S5 - SYVEDAC + SEROC	500 000 habitants	35 100 t/an	22,2 M€ HT	193 €/t

*CA du Cotentin, CDC de la Baie du Cotentin, CDC Côte Ouest Centre Manche, Syndicat mixte Point Fort Environnement, Coutances Mer et Bocage, Syndicat Mixte de la Perelle, SEROC, SIRTOM Flers Condé, CDC Cingal Suisse Normande, SMICTOM de la Bruyère, SMEOM de la région d'Argences, CDC du Pays de Falaise, SITCOM d'Argentan, CA Lisieux Normandie, SYVEDAC.

Les conclusions de ce complément d'étude, exposé au Comité de pilotage du 1^{er} février 2019, ont fait ressortir la pertinence d'un projet de centre de tri public articulé autour de :

- La mutualisation de la fonction de tri par un centre de tri public ;
- La mutualisation des coûts de transport, avec un barycentre technique et économique situé dans l'agglomération caennaise ;
- La création d'une Société Publique Locale (SPL) pour porter l'investissement et exercer la compétence « tri ».

En retenant le principe de mutualisation du transport et du traitement des refus de tri, le coût global de traitement des collectes sélectives se situerait entre 173 et 193 € HT la tonne entrante.

Les décisions de chacune des collectivités concernées par ce projet sont attendues pour la prochain Comité pilotage du 12 avril 2019.

La Commission Environnement et le Bureau Communautaire du 14 mars se sont dits favorables à une participation de la CdC à ce projet de coopération dans la réalisation d'un centre de tri public à rayonnement interdépartemental, avec une mutualisation du coût du transport.

En effet, le poids de la Communauté de communes en matière de collecte sélective (1 050 tonnes triées chaque année) ne lui permet pas de s'isoler. Il apparaît donc important d'intégrer le projet dès sa construction et ainsi de travailler en coopération avec les autres collectivités, notamment pour pouvoir bénéficier d'une mutualisation des coûts de tri.

Si la majeure partie des collectivités concernées approuve ce projet, la structure juridique porteuse serait une Société Publique Locale (SPL). Le calendrier étant particulièrement contraint, une dépense prévisionnelle correspondant à la participation de la CdC en tant qu'actionnaire dans le capital de départ de la SPL a été inscrite au Budget Prévisionnel déchets ménagers 2019 (85 000 €, avec un versement de 50 % l'année de constitution de la SPL).

Si ce projet ne devrait regrouper au final qu'un nombre réduit de collectivités, une gestion par un groupement d'autorités délégantes offrirait une plus grande souplesse (pas d'investissement public).

Monsieur Turban invite les élus à se prononcer sur le scénario 1. Il précise que ce projet est né à la suite de l'incendie qui a ravagé le centre de tri de la société GDE. Actuellement, la Communauté de communes est engagée avec la société SPHERE jusqu'en décembre 2021, société qui transporte les déchets verts le Sud Manche.

Sur ce projet, l'investissement est évalué à 34 Millions d'Euros mais l'ADEME apportera un soutien. S'il est accepté, Monsieur Turban indique que l'engagement se fera sur 15 ans. Il faut par ailleurs être partie prenante dès la phase projet, précisant qu'aucune collectivité ne pourra ensuite intégrer ce projet. Il insiste sur l'intérêt à faire partie de ce projet car il y aura, quoi qu'il en soit, une obligation de recycler tous les plastiques à compter du 1^{er} janvier 2022 et cela correspond aux souhaits de la collectivité d'augmenter le tri et de valoriser les déchets. D'un point de vue pratique, il indique que ce centre serait situé à Colombelles, sur un terrain appartenant déjà au SYVEDAC à côté de l'actuel Centre d'incinération. Les coûts de transport seraient identiques pour toutes les collectivités adhérentes et ce centre de tri deviendrait le plus important de France avec 73 000 tonnes de déchets. Néanmoins, il précise que si un certain nombre de collectivités ne s'engagent pas dans ce projet, la Communauté de communes devra reconsidérer sa position.

Monsieur Leteurtre ajoute pour conclure que même si une collectivité comme Cherbourg serait avantagée avec la mutualisation des coûts de transport, la Communauté de communes s'y retrouverait grâce aux économies d'échelle dues à l'apport de gros volume. Enfin, il souligne que suite à l'incendie de GDE, le SYVEDAC a su s'adapter et réagir afin de proposer une continuité dans la mission de Service Public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable pour participer à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri public d'une capacité annuelle allant de 35 000 à 75 000 tonnes et couvrant une population comprise entre 500 000 et 1 200 000 habitants ;**

- **PRECISE** que la Communauté de communes du Pays de Falaise est favorable :
 - à la constitution d'une Société Publique Locale (SPL) si la majeure partie des collectivités concernées émet un avis favorable au projet ;
 - à une gestion par un groupement d'autorités délégantes si ce projet devait regrouper un nombre réduit de collectivités ;
- **APPROUVE** le principe de la mutualisation des transports (dans le cadre d'une SPL) ;
- **PRECISE** que le dimensionnement du centre de tri et les modalités d'adhésion à la SPL, si ce montage juridique est retenu, seront fixés par une délibération ultérieure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - DECHETS – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'AGGLOMERATION DE LISIEUX POUR LA COMMUNE DE VENDEUVRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature, avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux, d'une convention de remboursement des frais d'utilisation de la déchèterie d'Escures-sur-Favières par les habitants de Vendevre, frais qui ne concernent plus aujourd'hui que la déchèterie d'Escures-sur-Favières ;
- **PRECISE** que :
 - les habitants de Vendevre continueront de pouvoir accéder à la déchèterie d'Escures-sur-Favières, les coûts correspondants étant remboursés par la Communauté de communes du Pays de Falaise. Les habitants de Vendevre ne seront cependant pas autorisés à accéder aux déchèteries de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
 - les frais de remboursement seront calculés sur la base des dépenses de la déchèterie (personnel, consommables, maintenance, rémunération des prestataires, taxes, déduction des recettes perçues) proratisées au nombre d'habitants de la commune de Vendevre ;
 - les dépenses correspondantes seront inscrites aux exercices du budget annexe déchets ménagers au cours desquels elles seront constatées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer ladite convention, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - DECHETS – CONVENTION AVEC LE SIRTOM DE FLERS – CONDE AUTORISANT L'ACCES DE LA DECHETERIE DU MESNIL-VILLEMENT A DEUX COMMUNES DU SIRTOM

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature, avec le SIRTOM de la région Flers-Condé, d'une convention définissant les conditions d'accès des habitants de Saint-Philbert-sur-Orne et du Ménil-Hubert-sur-Orne (593 habitants en tout) à la déchèterie du Mesnil-Villement, ainsi que les conditions de remboursement ;
- **PRECISE** que
 - la contrepartie financière sera calculée en fonction du coût du service des déchèteries, ramené à l'habitant, et au prorata du nombre d'habitants des deux communes Ornaises précitées. En 2019 cela représente 16 177 €, somme qui sera également à proratiser en fonction de la date de démarrage ;

- chaque foyer des deux communes du territoire du SIRTOM devra être équipé d'une carte d'accès à l'instar des foyers du Pays de Falaise. Les mêmes règles s'appliqueront d'ailleurs pour tous. L'émission des cartes sera intégralement prise en charge, techniquement et financièrement par le SIRTOM ;
- pour des raisons de protection des données, la Communauté de communes n'aura pas la liste des possesseurs de cette carte. Le SIRTOM agira donc en son nom en cas d'éventuelles difficultés avec les usagers issus du territoire du syndicat ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer ladite convention, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT – APPROBATION DE PROJETS DE PLANS DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DE FALAISE ET SAINT-PIERRE-DU-BU

Au titre de l'article L.2224-8 du CGCT, les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire sur lesquelles les eaux usées domestiques sont traitées de façon collective ou individuelle.

Monsieur Turban explique donc que l'objectif de l'étude de zonage d'assainissement est de définir, pour chaque secteur construit ou constructible d'une commune, le mode d'assainissement, collectif ou individuel, qui est le mieux adapté d'un point de vue environnemental, technique et économique.

Les zonages d'assainissement sur les communes de Falaise et de Saint-Pierre-du-Bû sont à finaliser, notamment pour la phase d'enquête publique.

Le cabinet Sibéo Ingénierie, précédemment missionnée par les deux communes, a été reconduit pour finaliser l'élaboration des plans de zonage en lien avec les documents d'urbanisme.

Des projets de zonage, destinés à enquête publique, ont été établis. Ces projets ont précédemment été adressés aux deux communes concernées qui ont validé ces propositions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de zonage d'assainissement des communes de Falaise et Saint-Pierre-du-Bû tel qu'ils sont annexés à la délibération ;
- **DIT** que le projet de zonage d'assainissement fera l'objet, conformément à l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales, d'une enquête publique au siège de la Communauté de communes et sur la commune de Falaise.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC INGEEAU POUR 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de conclure, pour l'année 2019, une convention avec le service IngéEAU du Département du Calvados pour l'année 2019 pour :
 - le service d'expertise et de conseil aux collectivités en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des milieux aquatiques ;

- la réalisation de bilans 24h dans 20 stations d'épuration et des visites de certains postes de refoulement ;

PRECISE que le montant total de la rémunération pour cette prestation est de 14 672,95 € net de taxe, composée en une cotisation de base pour l'adhésion de 4 447,95 € (0,15 € / habitant) et d'une cotisation complémentaire de 10 225,00 € pour les bilans et visites réalisés ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Assainissement Régie Directe de l'exercice 2019.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE COMMUNES ET CDC POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES STATIONS D'EPURATION

Monsieur Turban explique que dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement, la Communauté de communes du Pays de Falaise a conclu un marché public de prestations, complètes ou restreintes, avec la SAUR selon que les communes ont ou non signé une convention de mise à disposition de personnel (pour les agents travaillant partiellement pour ce service).

Les prestations relatives à l'entretien des espaces verts ne constituent pas un élément de l'exercice de la compétence « Assainissement collectif » *stricto sensu*. Néanmoins, il appartient à la Communauté de Communes de prendre en charge l'entretien de ces espaces verts, ceux-ci étant inclus dans le périmètre des équipements mis à disposition par des communes à la CdC.

Pour une bonne organisation des services, il est proposé que la Communauté de communes du Pays de Falaise conventionne avec les communes.

Ces conventions auront pour objet de définir les modalités d'intervention des communes pour la réalisation de prestations d'entretien d'espaces verts sur le patrimoine des stations d'épuration et des équipements afférents (postes de relevage) appartenant ou gérés par la CdC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention pour la réalisation de prestations de services entre les communes et la Communauté de communes pour l'entretien des espaces verts des stations d'épuration et de leurs équipements, à compter du 1^{er} janvier 2019, telle qu'annexée à la délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Assainissement Régie Directe de l'exercice 2019.

TOURISME - EPIC – MODIFICATION DES REPRESENTANTS

Monsieur Hervé Maunoury a été désigné membre du Comité de Direction de l'EPIC pour la gestion de l'office de tourisme du Pays de Falaise lors du conseil communautaire du 7 février 2019. Par courrier du 12 mars 2019, il présente cependant sa démission.

Il est proposé que Madame Rul Brigitte remplace Monsieur Maunoury.

Madame FIOR relève que lors de la désignation des membres lors du Conseil communautaire du mois de février, elle avait déjà souhaité être titulaire mais les candidats étant nombreux, c'est en qualité de suppléante qu'elle a été élue. Néanmoins, les statuts lui permettraient malgré son positionnement de suppléante d'être titulaire au sein du Comité de Direction. Elle ajoute également que plusieurs titulaires sont déjà de la Ville de Falaise et que Morteaux-Couliboeuf n'est pas représenté.

Monsieur Leteurtre propose que la désignation du nouveau membre intervienne par vote à bulletin secret lors du prochain Conseil communautaire.

URBANISME – PLU SIVU DE L'ANTE AU TRAIN FEUILLES – APPROBATION DE MODIFICATION SIMPLIFIEE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DE MIEUX

La Communauté de communes du Pays de Falaise a délibéré le 20 septembre et le 20 décembre 2018 afin de prescrire l'engagement d'une procédure de modification simplifiée du PLU du SIVU de l'Ante au Train Feuilles dont l'objectif est d'autoriser les constructions ou installations à usage artisanal, industriel ou commercial, les activités tertiaires et les services en particulier de restauration et d'hôtellerie ainsi que d'augmenter l'emprise au sol à 60 % dans l'article 9, dans un esprit d'économie du foncier. Ont en outre été définies les modalités de mise à disposition du projet au public.

Durant la procédure, les Personnes Publiques Associées qui se sont exprimées ont émis un avis favorable sur le projet de modification simplifiée.

Conformément à la procédure, le dossier a été mis à disposition du public du 21 janvier au 22 février 2019 inclus.

Aucune observation du public n'a été enregistrée ni sur les registres disponibles au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Saint Martin de Mieux, ni sur l'adresse mail indiquée sur le site Internet de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE :**

- de tirer le bilan de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU du SIVU de l'Ante au Train Feuilles,
- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU du SIVU de l'Ante au Train Feuilles, ayant pour objet d'autoriser les constructions ou installations à usage artisanal, industriel ou commercial, les activités tertiaires et les services en particulier de restauration et d'hôtellerie ainsi que d'augmenter l'emprise au sol à 60 % dans l'article 9, dans un esprit d'économie du foncier.

➤ **PRECISE QUE :**

- conformément à l'article R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Saint Martin de Mieux, d'une publication au recueil des actes administratifs et une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;
- la délibération et le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU approuvé seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise aux jours et heures habituels d'ouverture.

MOTION – TRAIN PARIS-GRANVILLE – HORAIRES ET EXTENSION

Monsieur Leteurtre a été alerté par Monsieur Lecapitaine sur le projet de la SNCF de décaler les départs d'Argentan à destination de Paris de 30 minutes. Ce décalage ne permettrait plus un aller / retour dans une même journée vers Paris.

A cet effet, il est proposé la motion suivante :

Le collectif citoyen de défense des lignes Paris-Granville, Caen-Tours et Caen Rennes interpelle les élus sur un sondage réalisé dans les trains de Paris-Granville pour demander aux usagers s'ils accepteraient que le premier train à destination de Paris arrive désormais à 9h43 au lieu de 9h16. Or, cette ligne transporte toutes catégories de voyageurs, y compris des actifs et des étudiants et non pas seulement des touristes ou des retraités.

Les élus du Pays de Falaise sont soucieux du développement des transports en commun et du désenclavement de leur territoire. Participer à ce désenclavement des territoires nécessite d'étendre les offres du service public ferroviaire et favoriser l'accès au train pour le plus grand nombre. Même si notre territoire n'est pas couvert par le réseau ferroviaire, nombreux sont nos habitants qui utilisent le train en partance de Caen ou d'Argentan. Mettre en place des trains à des horaires permettant d'avoir des correspondances pour d'autres destinations est fondamental pour les échanges économiques, sociaux ou culturels.

Les élus manifestent donc leur soutien au collectif citoyen de défense des lignes Paris-Granville, Caen-Tours et Caen-Rennes, qui souligne ainsi qu'il n'est plus à démontrer la nécessité pour le développement des territoires, de leur tissu économique, des besoins des étudiants et des salariés d'avoir des relations avec le reste du territoire national dont les horaires soient compatibles avec la nécessité de faire des allers-retours dans la journée, sur toutes les destinations.

Retarder l'arrivée du premier train limite les échanges avec le réseau TGV où la plupart des départs se font avant 10 h00 et prive de toutes les possibilités d'accès aux vols nationaux et internationaux dans les aéroports parisiens.

Les élus manifestent également leur soutien à ce collectif qui entend porter ses propositions auprès de la Région et de la SNCF pour l'axe Paris-Granville. Ces propositions sont les suivantes :

- Arrivée du premier train Granville-Paris vers 8h30
- Arrivée du dernier train Paris-Granville à 19h55 avec un arrêt à Versailles pour assurer la correspondance pour le retour TGV en provenance de Marseille, Lyon, Montpellier, Nîmes, Perpignan, etc.
- Ouvrir l'accès aux voyageurs d'un train qui circule à vide le lundi matin entre Paris et Granville qui pourrait partir de Paris à 6h25 pour arriver à Granville à 9h45.

A l'heure de l'urgence climatique en lien avec les gaz à effet de serre, le train constitue l'un des modes de transport les moins polluants.

Les élus demandent donc au Président de la Région et à la SNCF de bien vouloir considérer les besoins des habitants Normands et la nécessité de développer des échanges entre territoires pour assurer l'attractivité de la Normandie.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** la motion ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à transmettre au Préfet de Région cette motion ainsi qu'au Président de la Région Normandie et la direction de la SNCF.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **SDEC**

Monsieur Leteurtre demande que la Communauté de communes comme les communes adhérentes au SDEC votent défavorablement au projet de modifications des statuts du SDEC, portant sur de nouvelles compétences Eau et Assainissement et demande que le SDEC gère ses compétences traditionnelles.

✓ **Fermeture de la sucrerie de Cagny**

Monsieur Leteurtre propose qu'une motion soit rédigée en soutien aux employés de la sucrerie de Cagny.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le Président,
Claude LETEURTRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CL' with a stylized flourish.